



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-26-234**  
**L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 19 JUIN 2026**  
**SUPPORT DE LA PLATEFORME WEBLOC**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-26-224 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le besoin d'optimiser la gestion du patrimoine locatif;

**CONSIDÉRANT** que la solution applicative WELBLOC expose un outil de gestion qui répond au besoin de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société SELDON FINANCE présente un coût raisonnable ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société SELDON FINANCE sis 2 allée Théodore Monod Espace Hanami – Technopole Izarbel, à Bidart (64210), représentée par Monsieur Gilles SEBE, en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et le support de la plateforme WEBLOC.

La validité de ce marché est à compter de la date de notification et est reconductible de façon tacite 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le montant de la mise en place de la plateforme s'élève à 4 720,00 € HT.

Le montant du droit d'usage –abonnement plateforme est de 4 500,00 € HT.

Le montant annuel maximum des prestations traitées à bon de commande est de 8 000,00 € HT.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la  
mémoire et de l'administration générale,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourse citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260619-Imc1H14255H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/06/2026  
Date de Publication : 19/06/2026